

Info Marché du lait

3 juillet 2012

Emmentaler : retour prochain à une gestion des quantités ?

Les délégués de l'Interprofession Emmentaler Switzerland ont décidé la semaine passée, à une nette majorité, de réintroduire une gestion centrale des quantités. Celle-ci avait été abandonnée il y a plus d'un an. Le nouveau système proposé aux délégués a été approuvé par 94 % des représentants des producteurs.

L'Interprofession franchit ainsi un premier pas décisif en vue d'une amélioration de la situation des producteurs. Il est toutefois indispensable que le Conseil fédéral octroie maintenant la force obligatoire générale à cette mesure, afin qu'elle puisse entrer en vigueur. Les producteurs et les fromagers concernés gardent la plupart pour but de regrouper l'offre d'Emmentaler AOC afin de traiter de plain-pied avec le commerce lors des négociations de prix et de quantités.

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11
Fax 031 359 58 51
psl@swissmilk.ch
www.swissmilk.ch

swissmilk

En savoir plus

Interview de Kurt Nüesch, directeur adjoint de la FPL, dans la Schweizer Bauer du 1^{er} juillet 2012

Emmental : « Les prix n'augmenteront pas automatiquement »

Kurt Nüesch, directeur adjoint de la FPL, espère que le Conseil fédéral octroiera la force obligatoire générale à la gestion des quantités, estimant toutefois que les opposants mettront tout en œuvre pour qu'il n'en soit pas ainsi.

« Schweizer Bauer » : L'Interprofession Emmentaler Switzerland veut réintroduire une gestion des quantités. Quelle utilité pour les producteurs de lait ?

Kurt Nüesch : C'est un premier pas, mais un pas essentiel pour la normalisation de la production d'Emmentaler. Néanmoins, pour que la gestion des quantités devienne réalité, il faut encore que le Conseil fédéral octroie la force obligatoire générale. C'est indispensable. Par ailleurs, la réintroduction d'un tel système ne signifie pas que les prix augmenteront automatiquement. Il s'agit plutôt d'aplanir le terrain pour rendre une hausse des prix possible.

La gestion des quantités n'entrera en vigueur qu'en cas d'octroi de la force obligatoire générale. Que fera le Conseil fédéral ?

Difficile de prédire si le Conseil fédéral octroiera ou non la force obligatoire. J'espère toutefois de tout cœur qu'il fera le pas et donnera suite à la décision claire des délégués de l'Interprofession. Les producteurs de lait concernés sont dans une situation extrêmement précaire, le Conseil fédéral doit donc prendre ses

responsabilités. D'ailleurs, la force obligatoire est octroyée pour deux ans seulement.

Les membres de l'Interprofession ne sont pas tous d'accord avec la gestion des quantités. Les opposants ne feront-ils pas pression auprès du Conseil fédéral pour qu'il refuse d'octroyer la force obligatoire ?

Comme d'habitude, le Conseil fédéral auditionnera les milieux concernés avant de prendre sa décision. À cette occasion, tous les acteurs de la branche auront droit à la parole. Il faut s'attendre à ce que les opposants à la gestion des quantités fassent valoir leurs arguments et mettent tout en œuvre pour empêcher l'application du système adopté.

Emmentaler Switzerland a en outre décidé d'augmenter la quantité de référence. Ne risque-t-on pas d'aggraver encore le rendement des fromageries ?

Actuellement, les quantités de référence sont en principe conformes aux dispositions de la Charte. Quelques fromageries ont toutefois cessé de produire, de sorte que leur quantité de référence a disparu. Étant donné le volume actuel des ventes, une limitation sera nécessaire. La réintroduction d'une gestion des quantités devrait équilibrer les choses entre les fromageries. Celles qui produisent aujourd'hui à pleine capacité devront ralentir, tandis que celles qui restreignent drastiquement leur production pourront l'augmenter, ceci toutefois en fonction de la qualité du produit.

Selon les détracteurs, la gestion des quantités empêchera les fromageries d'évoluer alors qu'un changement structurel s'impose.

Sans gestion des quantités, les entreprises qui, pour l'instant, restreignent leur production n'accepteraient pas de continuer ainsi et pousseraient leur production. Les prix poursuivraient leur baisse et le changement structurel serait incontrôlable. La gestion des quantités n'entend pas figer les structures, mais tout au plus ralentir un tant soit peu l'évolution structurelle.

L'Interprofession veut non seulement gérer les quantités, mais aussi regrouper l'offre. Va-t-on réellement aboutir à la création d'une SA dans ce but ?

La gestion des quantités a pour l'instant la priorité. Quand elle sera en place, il faudra poursuivre les discussions concernant le regroupement de l'offre. Le commerce craint que l'on fixe des prix trop élevés ou que certains parviennent à contourner le système. Ces problèmes ont toutefois une solution. Il faudrait créer un système semblable à celui de l'Appenzeller, lequel fonctionne d'ailleurs à la satisfaction de tous : commerce, fromageries et producteurs de lait. Si le commerce boycottait le regroupement de l'offre, on pourrait aussi envisager que les fromageries et les producteurs s'entendent entre eux pour concentrer l'offre.





INFORMATION DE PRESSE

Berne, le 27 juin 2012

Les délégués d'Emmentaler ont approuvé la réintroduction de la gestion quantitative

Réunis en assemblée extraordinaire le 27 juin 2012 à Berne, les délégués ont approuvé la réintroduction de la gestion quantitative de production centralisée, abandonnée en avril 2011. En outre, l'Interprofession a décidé de déposer une demande auprès du Conseil fédéral afin que cette mesure d'entraide devienne obligatoire pour tous.

Le mercredi 27 juin 2012, lors de l'assemblée extraordinaire d'Emmentaler Switzerland, les délégués ont approuvé la réintroduction de la gestion quantitative de production. Cette gestion centralisée avait été abolie en avril 2011 afin d'assurer aux membres d'Emmentaler Switzerland des conditions concurrentielles identiques à celles dont bénéficiaient les non-membres de l'Interprofession qui, eux, n'étaient pas soumis à la gestion quantitative centralisée. Or, à l'exception d'un seul fabricant de fromage, toutes les fromageries d'Emmentaler adhèrent désormais à l'Interprofession.

Emmentaler Switzerland introduira en outre une demande auprès du Conseil fédéral afin que cette mesure d'entraide devienne obligatoire pour tous. La proposition correspondante a été adoptée par les délégués. La généralisation aurait pour conséquence que tous les producteurs d'Emmentaler AOC seraient tenus d'observer les règles de la gestion quantitative centralisée, qu'ils adhèrent ou non à Emmentaler Switzerland. Ce n'est qu'à la condition de cette généralisation que la gestion quantitative centralisée entrera en vigueur. Le Conseil fédéral devrait se prononcer sur la question cet automne.

Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser à:
Emmentaler Switzerland
Franziska Borer
Directrice
Tél. 031 388 42 44
E-mail: f.borer@emmentaler.ch
www.emmentaler.ch